

Orniérage

L'**orniérage** est « l'effet de creusement du sol dû aux passages répétés, aux mêmes endroits, des roues d'un engin forestier. »¹ Il a pour effet d'endommager les racines, ce qui empêche ou diminue la croissance des arbres. Le sol est du fait même compacté. Il peut également modifier le drainage naturel d'un terrain ou l'emplacement d'un cours d'eau. L'orniérage peut affecter la productivité à long terme des sols forestiers. Elle augmente les risques d'érosion du sol et d'apports de sédiments dans les cours d'eau.

¹ OIFQ. 2003. Dictionnaire de la foresterie. OIFQ



[La prévention des dommages au sol durant les opérations de récolte](#)
[Limiter les dommages au sol](#)